

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
Du lundi 3 avril 2023
Année scolaire : 2022 - 2023
Numéro de séance : 4
Date de convocation : 20/03/2023
Présidence de M. Joël MAILLOT
Quorum : 15 (29 membres)
Nombre des présents en début de séance : 20

Membres présents : M. Maillot – M^{me} Vabre - M. Choulet - M^{me} Barral - M^{me} Thiers - M. Moulain - Mme Delhoume
 M^{me} Hennequin - M. Loche - M. Leneyle - M. Menant - M^{me} Jonas - M. Couderc - M^{me} Pizano - M^{me} Halbout - M^{me} Davin
 M^{me} Biousse - M^{me} Michel-Hourdiarne - M^{me} Pradier - M^{me} Deléage - M. Hafdhi - M. Mountasser

Membres excusés : M. Phelippeau - M^{me} Figuet - M. Vol - M^{me} Barnes

Sommaire des questions traitées	Décision Avis (A) Vote (V) Extrait (E) Motion (M)	Numéro d'acte	Pièces jointes
			désignation
1. Approbation du procès-verbal du C.A. du 2 février 2023			
2. Compte financier 2022 (COFI 2022)	V	ANTR N°36	Annexe1 & 2
Affectation du résultat	V	ANTR N°37	
3. Conventions et contrats :	V		
Charte de prêt de matériel	V	ATR N°26	
Carnets de liaison	V	ATR N°27	
Contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégées	V	ATR N°28	
Convention électricité UGAP	V	ATR N°29	
Convention mise à disposition de locaux par l'EREA	V	ATR N°30	
Convention service de téléphonie INEO	V	ATR N°31	
Contrat de téléphonie Orange Business	V	ATR N°32	
4. Organisation de l'oral du DNB	V	ANTR N°33	
5. Organisation de la rentrée scolaire	V	ANTR N°34	
6. Calendrier prévisionnel des stages en milieu professionnel pour 2023-2024	V	ANTR N°35	Annexe 3
7. Informations du chef d'établissement			
8. Questions diverses			

Points préliminaires :

- ◆ M. Maillot remercie l'ensemble des membres d'être présents pour cette séance.
- ◆ Monsieur Maillot, Principal, confirme que le quorum (mini 15/29) est atteint et déclare la séance ouverte à 17h50
- ◆ 20 votants en début de séance
- ◆ Secrétaire de séance : Mme Barral

Ordre du jour du CA du lundi 3 avril 2023 :

1. Approbation du compte rendu du CA du 2 février 2023
2. Compte financier 2022 (COFI 2022)
3. Contrats et conventions
4. Organisation des examens
5. Organisation de la rentrée 2023-2024
6. Calendrier prévisionnel des stages en milieu professionnel 2023-2024
7. Informations du chef d'établissement
8. Questions diverses (3 PE + 8 ATSS)

1 Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 février 2023

Le PV a été envoyé aux membres (titulaires et suppléants) du CA le 21 mars 2023 par mail.
M. Maillot demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques concernant ce procès-verbal.
Approbation du procès-verbal du 2 février 2023 :

Problème sur la date en première page. La modification a été faite.

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

17h53 → Arrivée de M. Hafdhi (21 votants)

2 Compte financier 2022 (COFI 2022)

M. Maillot rappelle que le compte financier est l'acte qui arrête les comptes de l'exercice écoulé. C'est un document unique qui retrace l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice par l'ordonnateur et l'agent comptable. Le compte financier rend compte du résultat de l'exercice et présente le bilan. M. Maillot rappelle qu'à l'issue de la présentation du compte financier (COFI), les membres du conseil d'administration devront se prononcer 2 fois :

- 1 vote sera demandé pour l'adoption du COFI « sans réserve »
- 1 vote pour l'affectation des résultats de l'exercice

17h54 → Arrivée de M. Mountasser (22 votants)

Madame Barral, Gestionnaire, présente le rapport de l'ordonnateur sur le compte financier. Elle présente le récapitulatif des dépenses et des recettes de chacun des services sur l'année 2022.

Voir annexe n°1 (rapport de l'ordonnateur sur le compte financier 2022)

Monsieur Bonfils, fondé de pouvoir représentant l'Agent Comptable, présente à son tour le rapport comptable du compte financier.

Voir annexe n°2 (rapport de l'agent comptable sur le compte financier)

Le résultat est la différence entre toutes les recettes nettes et toutes les dépenses nettes de la section de fonctionnement (services généraux et spéciaux). Pour l'exercice 2022, **le résultat est négatif : - 7 540,09 €.**

Le fonds de roulement est le principal indicateur financier. Elément essentiel pour la gestion financière de l'établissement, il apporte une information sur la marge de manœuvre dont dispose l'établissement pour financer des futurs investissements sur fonds propres.

Son montant arrêté au 31 décembre 2022 est de **124 293,37 €** ce qui assure au collège une **autonomie de fonctionnement de 72 jours**, alors qu'il était de 124 jours en 2021. Pour information, il est recommandé par le département d'avoir un minimum de 45 jours de fonds de roulement.

M. Maillot soumet au vote l'arrêt du compte financier 2022 tel qu'il a été présenté et sans réserve

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte - n° ANT CA 22 23 - N° 36			

Le compte financier est approuvé sans réserve

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2022 :

Le résultat déficitaire de 7 540,09 € tel qu'il ressort de l'exécution budgétaire est proposé à l'affectation du compte unique de réserves.

M. Couderc regrette que les réserves soient désormais fusionnées sur un compte unique.

Le Président soumet au vote l'affectation du résultat au compte unique de réserves :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte - n° ANT CA 22 23 - N° 37			

L'affectation du résultat au compte unique de réserve est approuvé

M. Maillot remercie vivement M. Bonfils et Mme Barral pour la qualité du travail et de la présentation, mais aussi pour les excellentes relations avec l'agence comptable.

3 Contrats et conventions

3-1 Charte de prêt de matériel

Cette charte définit entre le collège Monod et l'Union Gymnique de Montélimar les règles de mise à disposition et de restitution du matériel de sport (équipements sportifs achetés par le département). La fiche de prêt recense les matériels concernés et les périodes : les tables de tennis de table de l'espace éducatif le week-end du 27 et 28 mai pour un championnat fédéral de tennis de table de la fédération sportive et culturelle de France, et le matériel de gymnastique le week-end du 10 et 11 juin 2023 pour un championnat régional de gymnastique artistique féminine.

M. Maillot demande l'avis des membres du CA :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 22-23 - N°26			

Le prêt ainsi défini **est approuvé à l'unanimité.**

3-2 Carnet de liaison - engagement pour 2 années

Chaque année les carnets de liaisons sont remplacés. Les offres peuvent être réalisées pour une année seulement mais le coût est plus élevé. L'offre sur deux ans engage l'établissement sur 2 années civiles et nécessite l'aval du conseil d'administration. Pour l'achat de 800 carnets chez Kalamazoo à 1,41 € HT le carnet et 0,20 € HT le protège-carnet, le coût total s'élève à 1 597,80 € TTC par an. Cela représente une économie de 381,60 € TTC par an par rapport à l'imprimerie de l'année précédente qui était Papeterie Val d'Eure.

Pour information, la subvention du rectorat pour les carnets en 2022 était de 1 272,30 €.

Mise au vote de cette engagement :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 22-23 - N°27			

La signature de cet engagement **est approuvée à l'unanimité.**

3-3 Contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégées

Ce contrat CFC autorise les enseignants de l'établissement à réaliser et diffuser des photocopies et des impressions d'extraits de livre, de presse et de partitions de musique dans le cadre de leur cours. La redevance par élève et par an pour la tranche 1 (1 à 100 pages de copies) est à 1,60 € HT en 2023, 1,70 € HT en 2024 et 1,80 € HT en 2025.

Contrat de 3 ans, du 01/01/2023 au 31/12/2025.

Pour information, en 2022 la dépense pour ces droits de reprographie était de 1 217,70 € TTC subventionnée par le rectorat.

Mise au vote de la signature du contrat :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 22-23 - N°28			

La signature de ce contrat **est approuvée à l'unanimité.**

3-4 Convention électricité UGAP

Convention de mise à disposition d'un marché de fourniture et d'acheminement d'électricité, d'une durée de 3 ans, du 01/01/2025 au 31/12/2027. Cette adhésion fait suite à l'adhésion actuelle UGAP électricité qui se terminera le 31/12/2024, et permet de bénéficier de tarifs négociés groupés dans le cadre de ce marché.

Mise au vote de la convention :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 22-23 - N°29			

La signature de cette convention **est approuvée à l'unanimité.**

3-5 Convention de mise à disposition de locaux par l'EREA « les portes du soleil »

Cette convention de la Région avec l'EREA est nécessaire pour permettre l'accueil de la chorale du collège Monod dans la grande salle polyvalente de l'EREA « les portes du soleil » dans le cadre des représentations de restitution du travail mené durant l'année scolaire par les élèves de la chorale et du club théâtre. Les représentations auront lieu au mois de juin 2023. La convention a une durée d'un an et termine au 31/08/2023, renouvelable 3 fois et l'occupation des locaux est faite à titre gracieux.

Mise au vote de cette convention :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 22-23 - N°30			

La signature de cette convention **est approuvée à l'unanimité.**

3-6 Contrat de maintenance téléphonie – INEO EQUANS

C'est un contrat de maintenance des équipements et logiciels de téléphonie qui ont été installés neufs à Monod en février 2023 par INEO EQUANS. Ce matériel est sous garantie la 1^{ère} année mais le contrat de maintenance permet des interventions en urgence pour du dépannage ou de la mise à jour de l'autocom. Coût pour la 1^{ère} année 180 € TTC, qui passe à 714 € TTC les années suivantes. Contrat de 3 ans à compter de la date de signature.

Mise au vote de cette convention :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 22-23 - N°31			

La signature de cette convention **est approuvée à l'unanimité.**

3-7 Contrat de téléphonie « Orange Business Services »

Le contrat actuel Orange date de décembre 2007 et ce type de contrat n'est aujourd'hui plus commercialisé par Orange. La technologie Numéris et les lignes analogiques se terminent petit à petit pour laisser place à la technologie fibre. Le nouvel équipement de téléphonie est compatible avec la fibre. Le nouveau contrat de téléphonie (Service Business Voix et Collaboration) proposé permet 89,96 € TTC d'économie par mois, soit 1 079,59 € TTC par an. Sont incluses les 15 lignes directes déjà existantes et résiliées des lignes analogiques et une ligne portable inutilisées.

Mme Pradier fait la remarque qu'Orange business services n'est pas Orange et demande si d'autres établissements ont eu des problèmes avec ce type de contrat. Mme Barral répond que les collègues déjà utilisateurs de la téléphonie avec la fibre et avec ce contrat Orange business services n'ont pas de problèmes.

Mise au vote de ce contrat avec Orange :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 22-23 - N°32			

La signature de ce contrat **est approuvée à l'unanimité.**

4 Organisation de l'oral du DNB

Modalités d'organisation de l'oral du DNB :

L'épreuve orale du DNB 2023 sera organisée dans l'établissement le 16 juin 2023.

Cette épreuve intitulée « soutenance d'un projet » consiste à présenter devant un jury une production réalisée dans le cadre d'un EPI (enseignement pratique interdisciplinaire) ou d'un parcours éducatif (avenir, citoyen, artistique et culturel) choisi par l'élève.

Cette épreuve est très importante (et doit être préparée très sérieusement), elle est notée sur 100 points, soit un quart des points des épreuves finales (400 points au total).

La présentation à l'oral d'une durée de 5 minutes est suivie d'un entretien de 10 minutes avec un jury composé de deux enseignants.

L'évaluation porte sur la qualité de l'expression orale (50pts) et sur la maîtrise du sujet présenté (50pts).

Dans la mesure où il s'agit d'un examen national, les notes ne seront pas communiquées aux élèves. Ces dernières apparaîtront sur le relevé terminal des résultats au DNB.

Afin de préparer cette épreuve, l'élève et sa famille renseigneront un document en précisant le projet choisi, ce document sera à retourner au professeur principal avant le 22 mai.

M. Maillot demande aux membres du CA de se prononcer sur les modalités d'organisation de l'épreuve orale :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte - n° ANT CA 22 23 - N° 33			

Le conseil d'administration donne **son accord pour cette organisation.**

Un représentant des élèves, M. Hafdhi, demande pourquoi l'oral est fait si tôt. M. Maillot explique que s'il y a un souci, il reste du temps pour reprogrammer cette épreuve orale et permettre le rattrapage.

5 Organisation de la rentrée scolaire 2023-2024

Préparation de rentrée. La rentrée des élèves est prévue le lundi 4 septembre 2023. Les années précédentes, la première journée est entièrement consacrée à l'accueil des 6^{èmes} avec le repas à la restauration scolaire offert par le collège. Les parents témoignent que ce type d'organisation permet réellement aux élèves de 6^{ème} de réussir leur première journée au collège. Cela les rassure, ainsi les parents tiennent à maintenir pour le bien des élèves de 6^{ème} cette organisation de rentrée. Les enseignants ainsi que les représentants des personnels confirment l'intérêt de ce programme. Le jour suivant, mardi 5 septembre, arrivent les classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} et le mercredi 6 septembre tous les niveaux sont ensemble selon les emplois du temps.

Mme Jonas rappelle que le FSE offre ce jour de rentrée un goûter aux élèves de 6^{ème}. Les agents confirment qu'ils peuvent bien prendre le temps d'expliquer le fonctionnement du self ce jour-là.

Mise au vote du programme de rentrée :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte - n° ANT CA 22 23 - N° 34			

L'organisation **est approuvée à l'unanimité**.

6 Calendrier prévisionnel des stages en milieu professionnel pour l'année scolaire 2022-2023

M. Maillot présente le calendrier de stage des SEGPA (**annexe n°3**) : 10 semaines de stage aux élèves de 4^{ème} et 3^{ème}. A ce tableau, M. Maillot ajoute que le stage de découverte en milieu professionnel des élèves de 3^{ème} se déroulera durant la semaine du lundi 4 au samedi 9 décembre 2023, en même temps que les élèves de 4^{ème} SEGPA.

M^{me} Michel remarque que cette période de début décembre est une période chargée pour les entreprises dont l'activité est intense en cette période fin d'année et de préparation de fêtes (exemple des chocolatiers), et cela peut devenir une difficulté pour les recherches de stage.

M. Maillot pense qu'au contraire cela peut être intéressant pour les entreprises et pour les élèves de faire leur stage à cette période-là d'activité intense.

Mise au vote du calendrier de ces stages :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte - n° ANT CA 22 23 - N° 35			

Le calendrier des stages **est approuvé à l'unanimité**.

Une représentante des parents d'élèves propose que dès la 4^{ème} les élèves et leurs parents soient informés de la possibilité de mini-stages (de 1 à 5 jours) durant les périodes de vacances scolaires par convention avec la CCI. Une information sera réalisée en début d'année via pronote.

7 Informations du Chef d'établissement

La matinée « portes ouvertes » s'est bien déroulée. Nous avons accueilli plus de 360 personnes. 116 futurs 6^{èmes} étaient présents.

Notre équipe de formateurs PSC1 a débuté les formations. Ainsi les cadets de la sécurité civile et une classe de 4^{ème} SEGPA ont pu déjà bénéficier de la formation. La seconde 4^{ème} SEGPA est en cours de formation et toutes les autres classes de 4^{ème} seront formées au mois de juin.

Le 2 mai sera organisé un oral de CFG blanc.

Les épreuves de l'@ssr débiteront au retour des congés d'avril : ASSR 1 la semaine de la rentrée, et ASSR 2 la semaine suivante. Un lien sera envoyé sur pronote pour permettre aux élèves de s'entraîner.

L'évaluation et la certification des compétences numériques obligatoire pour les élèves de 3^{ème} (PIX) débutera le 27 avril et devra se terminer avant le 16 juin.

M. Leneylé (référent numérique) explique que l'épreuve PIX dure 2h y compris pour les 3^{èmes} SEGPA.

Le calendrier prévisionnel de fin d'année scolaire :

Les conseils de classes de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} seront placés le plus tard possible.

L'épreuve du CFG se déroulera le 15 juin.

Epreuves d'examen du DNB :

- L'oral se déroulera le vendredi 16 juin (journée banalisée, les cours des autres niveaux ne seront pas assurés).

- Les écrits auront lieu le lundi 26 et mardi 27 juin (seuls les élèves en examen seront présents).
La semaine du lundi 19 au vendredi 23 juin sera consacrée pour les élèves de 3^{ème} à des révisions de préparation à l'examen. Les emplois du temps pour ces élèves seront adaptés (les cours se dérouleront normalement pour les autres niveaux). Tous les élèves de 3^{ème} sont invités à venir réviser.

Un parent d'élève demande la date de tirage au sort de l'épreuve de sciences. M. Maillot répond que cette date n'est pas encore connue. Il précise que le tirage au sort a été fait pour le DNB blanc qui aura lieu les 6 et 7/04 mais que le résultat n'a pas été communiqué volontairement pour faire travailler les 3 disciplines aux élèves.

Monsieur Maillot demande aux membres du CA de se prononcer sur cette organisation de fin d'année :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le conseil d'administration donne **son accord** pour cette organisation du calendrier de fin d'année.

Projet de restructuration du collège :

Mercredi 5 avril à 16h aura lieu une rencontre avec les services des bâtiments, le programmiste et M. Maillot.
Le lundi 24 avril de 13h à 17h, le programmiste (cabinet Florès) viendra à la rencontre des personnels pour évoquer chaque « zone » (vie scolaire, CDI, SEGPA, cuisine, enseignants, responsable technique, administration...)

8 Questions diverses

Questions des représentants des parents d'élèves :

- En ce qui concerne l'oral de 4^{ème}, serait-il possible que les élèves bénéficient d'une préparation en amont et connaître les dates de passage ?

Cela n'est qu'un exercice dans un parcours de formation, il n'y a pas de préparation si ce n'est le travail quotidien au collège où les élèves sont amenés à s'exprimer.

- Pour les prochaines années, serait-il envisageable d'associer les classes de 4^{ème} lors de la venue de professionnels, des proviseurs de lycées afin qu'elles puissent avoir accès aux informations concernant l'orientation sachant que certains lycées proposent des formations à partir de la 3^{ème}.

Concernant le parcours avenir en 4^{ème} des visites d'entreprises sont organisées pour tous les élèves de 4^{ème}. Le dispositif rebondir permet aux élèves en manque de motivation de travailler la construction d'un projet professionnel avec différentes interventions et rencontres avec les métiers.

- Qu'en est-il de la subvention concernant le voyage en Allemagne.

La demande n'a pas été faite à l'OFAJ car le collège n'est pas en lien direct mais passe par un service académique. Une aide supplémentaire du FSE a été actée par les membres du FSE, de 10 € supplémentaire par élève, soit 40 € par élève au lieu de 30€.

Une aide du collège Europa (partenaire de l'échange avec l'Allemagne) de 299 € sera également faite, correspondant à la subvention du comité de jumelage qui avait été versée pour l'ensemble du projet et donc pour les 2 établissements participant au projet. Ce montant est calculé au prorata du nombre d'élèves participant de chaque collège.

Questions des représentants des personnels administratifs, sociaux et de santé et des agents territoriaux de l'éducation :

- Les centrales de nettoyage pour les WC des garçons que nous n'avons toujours pas

La demande a été faite il y a de nombreuses années. Il aurait été souhaitable de renouveler la demande car le conseil départemental qui répond très souvent favorablement et rapidement à ce type de besoin.

- Meuble de rangement pour le linge (penderie casier)

Idem

- Contrat PEC en cuisine en plus de celui que nous avons déjà au service général

- Pour le contrat PEC au service général, il nous manque une personne toute l'année les mercredis.

Le contrat PEC est un contrat aidé, signé par l'agent avec Pôle emploi et le département. Il représente 30h par semaine. La personne vient sur 4 jours seulement, sur des jours de service de cantine. Si l'agent vient le mercredi elle ne viendra pas une autre journée de la semaine, et si elle doit venir 5 jours de la semaine les horaires sur chaque journée sont réduits.

La personne en contrat PEC qui était à Monod depuis 1 an a été renouvelée au 1^{er} mars 2023 pour une durée d'un an. Ce renouvellement a pu être obtenu malgré toutes les difficultés que la collectivité a eu avec l'administration (Pôle emploi).

- Reprise de M. Plouton et M. Ibanez en cuisine (chef cuisine et second cuisine) seulement à mi-temps thérapeutique

Les deux postes à 50% sont complétés par le 100% de l'agent contractuel M^{me} Deléage.

- Un apprenti cuisine

Nous n'avons pas la possibilité d'accompagner correctement un apprenti dans la situation actuelle.

- Absence de Mme Manini Vanessa depuis le 16 mars. Pas de remplacement ou très peu.

Certains établissements sont beaucoup plus impactés par les absences, ainsi la priorité de remplacement par un agent de l'équipe mobile leur est donnée. C'est le cas cette semaine du 3/04 jusqu'aux vacances d'avril.

- En salle de permanences, les élèves s'amuse à ouvrir les fermetures éclair des poufs libérant des boules de polystyrène dans la pièce.

Les poufs seront contrôlés et ceux concernés seront remplacés.

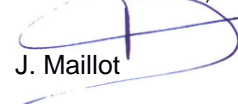
M. Maillot remercie les membres du conseil pour la qualité des échanges et donne la date prévisionnelle du prochain CA, le mardi 27 juin 2023 qui sera consacré au bilan de l'année scolaire 2023, cependant en fonction de l'évolution des effectifs prévisionnels et des moyens de rentrée, le CA sera peut-être réuni avant pour finaliser la préparation de rentrée.

Fin de séance à 19h48.

La secrétaire de séance


A. Barral

Le Président de séance,


J. Maillot



RAPPORT DE L'ORDONNATEUR SUR LE COMPTE FINANCIER EXERCICE 2022

1 – GENERALITES

1-1 Population scolaire

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Effectif élèves	718	708	723	742	738	735
Nombre de boursiers	212	233	211	229	222	225
Taux d'élèves boursiers	29.52%	32.90%	29.04%	31.03%	30.08%	30.61%
Montant annuel des bourses	47 285.00 €	56 974.00 €	56 511.00 €	52 030.00 €	52 470.00 €	50 333.54 €
Montant moyen par boursier	223.04 €	244.52 €	267.82 €	227.21 €	236.35 €	223.70 €

A la rentrée 2022 il était attendu 711 élèves, mais nous avons finalement 735 élèves, donc un effectif stable par rapport à la rentrée précédente de 2021.

1-2 Fréquentation du restaurant scolaire

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de repas servis	55 137	50 488	50 970	32 480	43 996	47 281
dont élèves	52 009	47 402	47 256	30 389	41 307	44 520
dont commensaux	3 023	3 086	3 714	2 091	2 689	2 761

En 2022, les protocoles sanitaires spécifiques covid (passage par groupe classe et désinfection des tables après le départ de chaque groupe) ont été arrêtés au printemps.

Le self participatif a été remis en service à la rentrée de septembre.

Le nombre total de repas servis a augmenté par rapport à l'année précédente, sans toutefois retrouver les quantités d'avant la période « covid », alors que l'effectif total élèves de l'établissement a légèrement augmenté. Cela peut s'expliquer par les emplois du temps qui peuvent permettre à plus d'élèves de rentrer chez eux certains jours, ou aussi parce que des élèves qui suivent les activités sportives (par exemple l'escalade) à midi ne prennent plus leur repas au self. Ces activités sportives n'avaient lieu avant le covid qu'une fois par semaine, maintenant en 2022 elles ont lieu tous les jours de la semaine.

Organisation des services

Nature des emplois	Nombre	Observations
Personnel de direction	3	
Personnel administratif	5	dont 1 contractuelle à 50% et 1 personnel enseignant en reconversion
Personnel d'éducation	1.5	une seule CPE à partir de sept 2022
Personnel de santé	2	intervenant chacune à 50%
Personnel enseignant	54	
Personnel tech. ouvrier et de service	12	
Personnel de vie scolaire	7	

1-3 Viabilisation

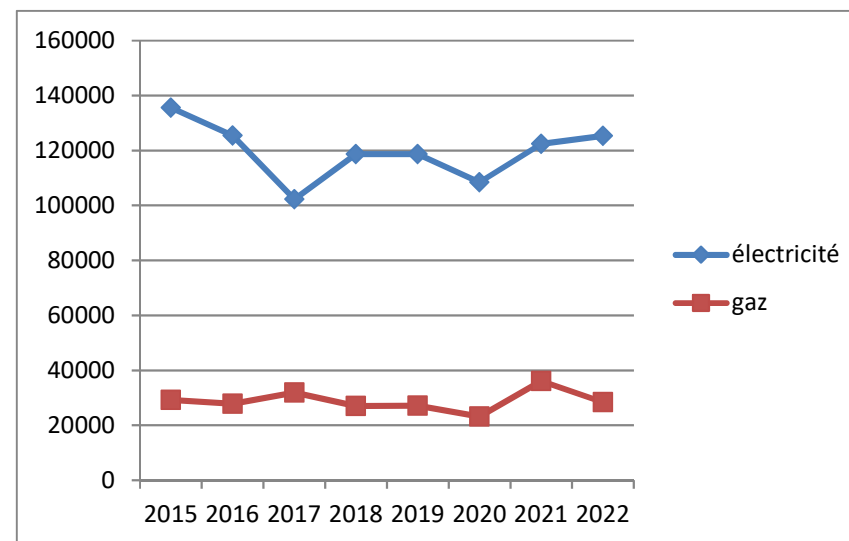
Récapitulatif des consommations depuis 2016 et évolution des prix unitaires de chaque énergie :

ELECTRICITE

Année	Consommation en kWh	Coût total en €	Prix du kWh en €
2016	125 458	20 161.43	0.161
2017	102 256	20 485.84	0.200
2018	118 733	17 743.96	0.149
2019	118 735	20 711.74	0.174
2020	108 396	18 294.35	0.168
2021	122 402	20 699.87	0.169
2022	125 287	26 654.25	0.213

GAZ

Année	Consommation en m ³	Coût total en €	Prix du m ³ en €
2016	27 830	19 014.49	0.68
2017	31 911	21 819.68	0.68
2018	27 056	23 037.30	0.85
2019	27 153	23 208.75	0.85
2020	23 172	19 788.15	0.85
2021	36 089	25 722.32	0.71
2022	28 452	32 651.33	1.15



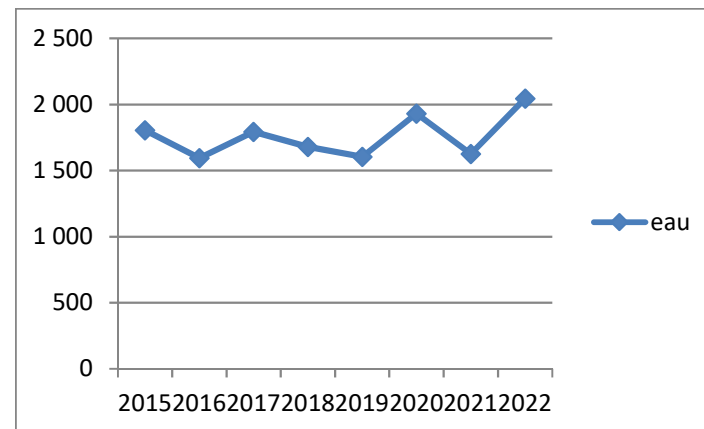
En 2022, les logements ne sont plus occupés à partir du 15 juillet 2022, ce qui explique la baisse de la consommation de gaz sur le second semestre.

Par ailleurs les protocoles sanitaires avec aération permanente des locaux ne sont plus en place depuis le printemps, ce qui impacte la période de chauffage de mars-avril et l'automne-hiver.

Malgré l'adhésion aux marchés UGAP électricité et gaz, le coût des énergies est en très forte augmentation (inflation nationale) mais le prélèvement sur fonds de roulement de l'établissement au CA du 28/06 a permis de couvrir ces dépenses supplémentaires de viabilisation.

EAU

Année	Consommation en m ³	Coût total en €	Prix du m ³ en €
2016	1 594	5 505.83	3.454
2017	1 793	6 204.67	3.460
2018	1 680	5 911.06	3.518
2019	1 604	5 636.13	3.513
2020	1 932	6 678.14	3.456
2021	1 626	5 711.47	3.512
2022	2 045	7 156.24	3.499



La consommation d'eau est plus importante sur l'année 2022, notamment au mois d'avril à cause d'une fuite et une chasse d'eau restée bloquée.

2 – EXECUTION BUDGETAIRE

Les écarts entre le budget initial et le réalisé

CHARGES

Service	Budget initial	Dépenses nettes	Ecart exécution / budget initial
AP	119 532.41 €	107 886.01 €	11 646.40 €
VE	13 492.00 €	175 916.38 €	- 162 424.38 €
ALO	126 120.21 €	126 722.32 €	602.11 €
TOTAL SERVICES GENERAUX	259 144.62 €	410 524.71 €	- 151 380.09 €

PRODUITS

Service	Budget initial	Recettes nettes	Ecart exécution / budget initial
AP	119 532.41 €	98 699.26 €	20 833.15 €
VE	13 492.00 €	175 916.38 €	- 162 424.38 €
ALO	125 090.00 €	126 101.41 €	- 1 011.41 €
TOTAL SERVICES GENERAUX	258 114.41 €	400 717.05 €	- 142 602.64 €

Le résultat des services généraux est négatif

AP : - 9 186.75 €

VE : 0.00 €

ALO : - 620.91 €

Total services généraux : - 9 807.66 €

L'écart important entre l'ouverture de crédits au budget initial et les dépenses nettes, et les prévisions de recettes et les recettes nettes, est dû aux écritures de paye des AED qui n'étaient pas encore connues lors de la préparation du budget en octobre 2021 mais qui ont été retranscrites toute l'année 2022.

47 200 € ont été prélevés sur fonds de roulement, au CA du 28/06/2022, pour :

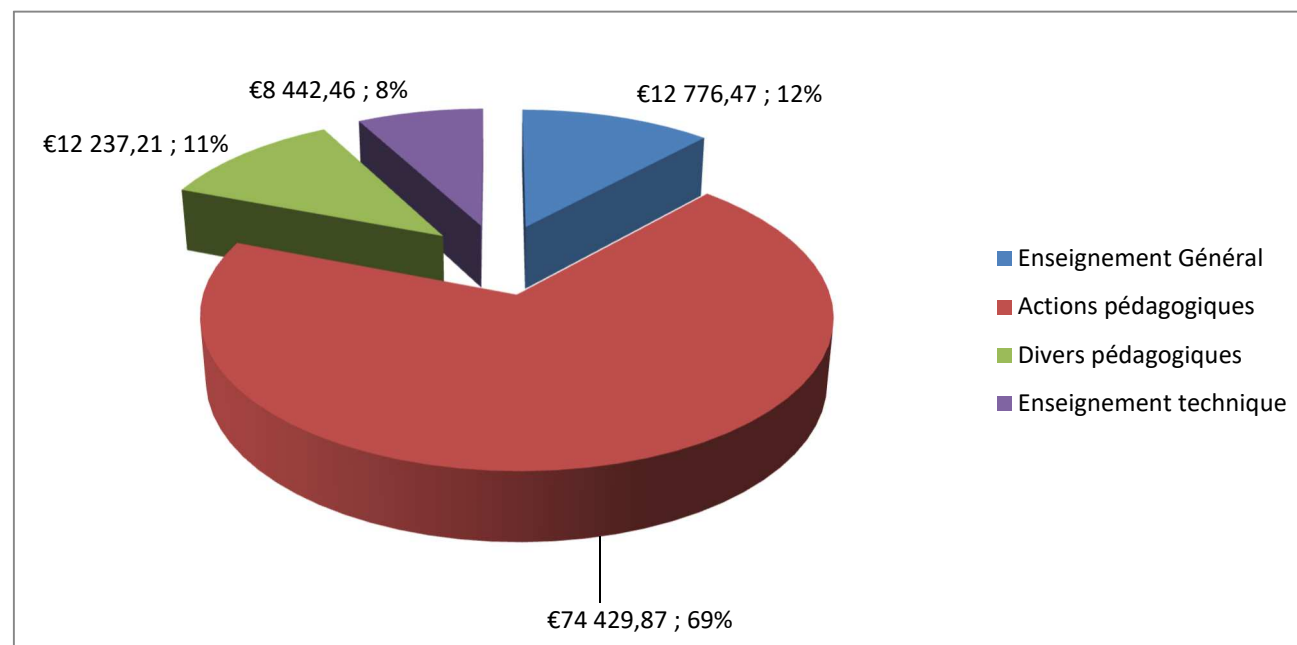
- 24 000 € en ALO pour la viabilisation et les charges générales
- 15 400 € en AP pour les actions pédagogiques et les divers pédagogiques
- 6 000 € en SRH pour les charges d'entretien, de maintenance et le crédit nourriture
- 1 800 € en OPC pour les investissements matériels

2.1 Pour le service AP : Activités Pédagogiques

De nombreuses sorties à la journée ou demi-journée ont pu être réalisées :

- sur le budget établissement : Montélimar - les Catalins, la caserne des pompiers pour les cadets de la sécurité civile, Valence préfecture, forêt de Saoû (sorties VTT), Chomérac lycée professionnel, Dieulefit dose le son, Vaulx-en-Velin planétarium, Montélimar et Valaurie pour des visites d'entreprises
- subventionnées par le Département, la plupart dans le cadre des projets libres et projets clé en main : Saoû paysage et photographie, Alba la romaine découverte Antiquité, Rémuzat espèces emblématiques de la Drôme , Saint-Gervais-sur-Roubion ferme du territoire à l'assiette, Vassieux-en-Vercors mémorial de la résistance, Privas théâtre, Aix en Provence pour le camp des milles et pour génération 2024, Valence cinéma le lux, Etoile-sur Rhône les Clévos

2 voyages scolaires ont également été organisés : Paris (3 jours / 2 nuits) pour les 4^{èmes} en avril 2022 et Barcelone (5 jours / 4 nuits) en mai 2022 pour les 3^{èmes}.



Dans la ligne « actions pédagogiques », sont compris : les voyages scolaires, la location des installations sportives et les transports pour les courses d'orientation, les projets libres et projets clé en main, génération 2024 et toutes les sorties et actions « vivre au collège »

Dans la ligne « divers pédagogiques », sont compris : le papier, les carnets de correspondance, les manuels scolaires, les droits de reprographie, la subvention cartables allégés et les divers consommables

Les crédits d'Etat ont été utilisés pour :

- Le CFC (droit reproduction copie) pour 1 217.70 €
- Les carnets de correspondance pour 1 272.30 €
- Les manuels scolaires pour 350.16 €

Cette subvention globalisée étant fortement diminuée, l'établissement a dû faire l'acquisition de manuels scolaires sur ses propres fonds, pour la somme de 6 320.64 €.

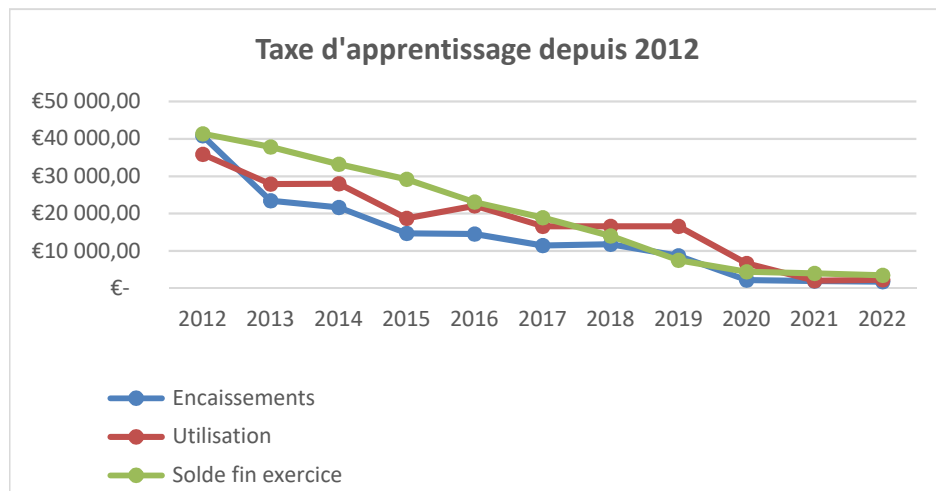
La subvention du Département pour les dépenses liées à la location des installations sportives et les transports pour les courses d'orientation à la base de loisirs et à bois du lion a été consommée entièrement : 27 129.00 €.

Taxe d'apprentissage collectée

1 758.70 € de taxe d'apprentissage ont été collectés en 2022.

La baisse se poursuit comme la tendance des années précédentes : 1 981.16 € perçus en 2021, 2 173.18 € en 2020 et 8 725.35 € en 2019.

Au 31/12/2022, le solde du compte de la TA est à 3 473.06 €.



La forte baisse de perception se poursuit depuis 2012.

Le reliquat a permis d'ouvrir au budget 2023 plus de crédits que de recettes qui seront réalisées, mais ce reliquat va disparaître au cours de l'exercice 2023 si la collecte est du même ordre que 2022 et les dépenses maintenues.

Le solde en baisse constante démontre une utilisation plus importante que la collecte.

Equipement par le Département en 2022

Mobilier pour le CDI : 34 chaises, 14 tables, 2 présentoirs à revue, une tour à livres, 2 bacs à albums et 2 bacs BD, 8 chauffeuses, 7 panneaux d'affichage, 1 présentoir plexi

Mobilier pour la salle d'étude : 8 poufs poire, 6 fauteuils poufs, 1 table basse, 2 banquettes d'angle avec les poufs, 2 vélos scolaires

1 tableau blanc simple pour salle de cours atelier habitat SEGPA

1 tableau triptyque blanc pour salle de cours A16 en SEGPA

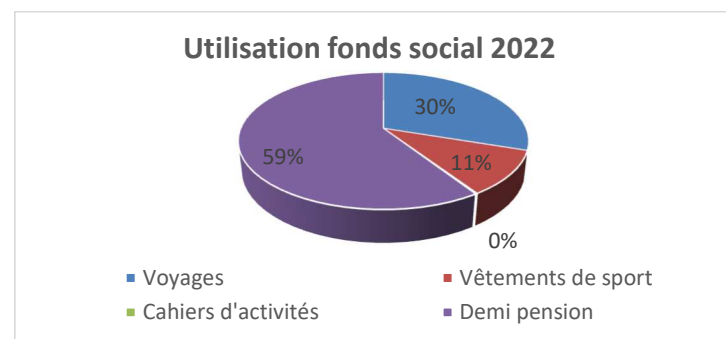
4 loupes binoculaires et 17 microscopes pour les salles de SVT

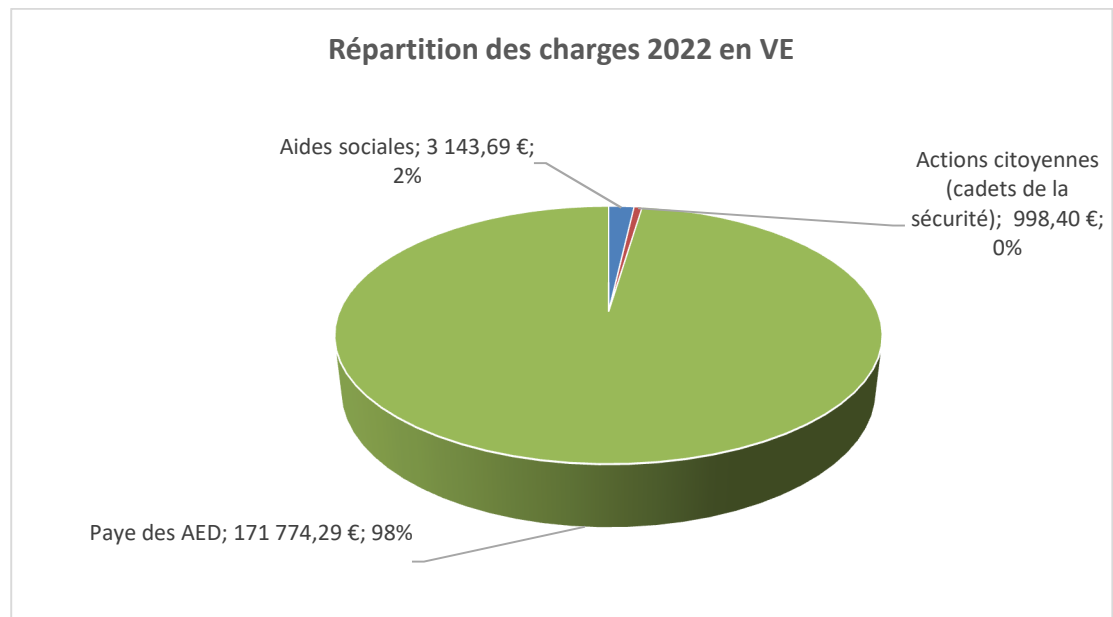
2.2 Service VE : Vie de l'élève

Fonds social Etat : les dépenses se sont élevées à 3 067.19 €, en légère hausse par rapport à celles de 2021 qui étaient à 2 150.96 €.

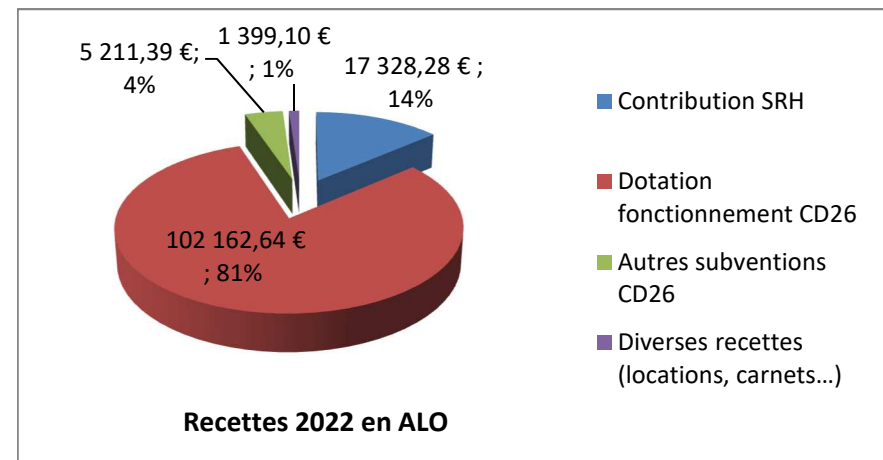
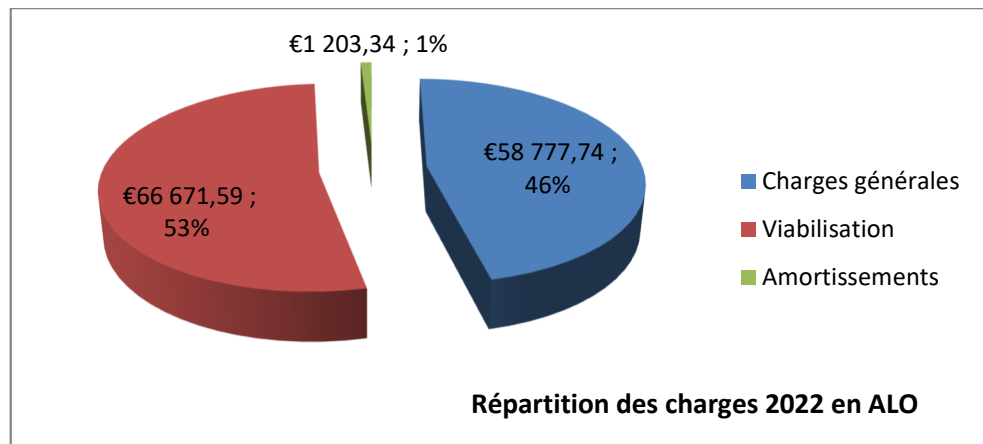
Répartition de ces dépenses de fonds social : 1 814.70 € pour la cantine et 1 252.49 € pour des aides de voyage, vêtements de sport pour les cours d'EPS, cahiers d'activités.

Ces aides ont permis d'aider 31 élèves dont 10 boursiers parmi eux.





2.3 Service ALO : Administration et Logistique



Les recettes de ce service sont essentiellement composées de la dotation de fonctionnement et de subventions du Département pour de l'équipement (matériel, mobilier), du matériel pour l'enseignant référent scolaire, et le logiciel Esidoc pour le CDI. Quelques petites recettes diverses viennent s'y ajouter : vente de carnets de correspondances perdus ou détériorés, location de la cuisine pédagogique à une association.

Travaux financés directement par le Département

Agrandissement des salles de technologie

Réparation du standard téléphonique, de la GTC, du portail livraison, caméra de vidéosurveillance, suite aux dégâts de l'orage du 9/11/2022

Travaux d'électricité pour la future salle de cours de l'atelier habitat SEGPA

Travaux d'étanchéité toiture bâtiment F

Changement de luminaires en atelier habitat, bâtiment F

Installation de portes extérieures, au bâtiment ULIS et à l'atelier au bâtiment C

Désamiantage, isolation phonique et thermique dans les logements de fonction

Maintenance quotidienne sur dotation de fonctionnement

Entretien courant plomberie, remplacement de robinets

Travaux d'électricité, de sécurité incendie, réparation des portails

Travaux de chauffage et de peinture

Entretien des espaces verts

Equipement par le Département en 2022

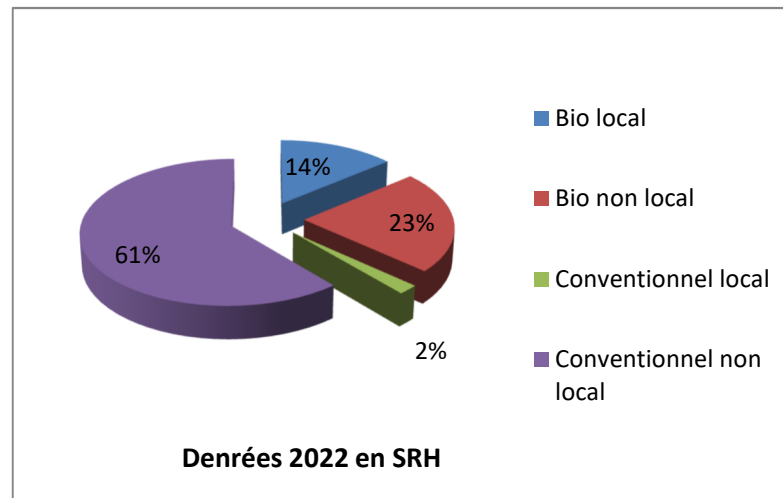
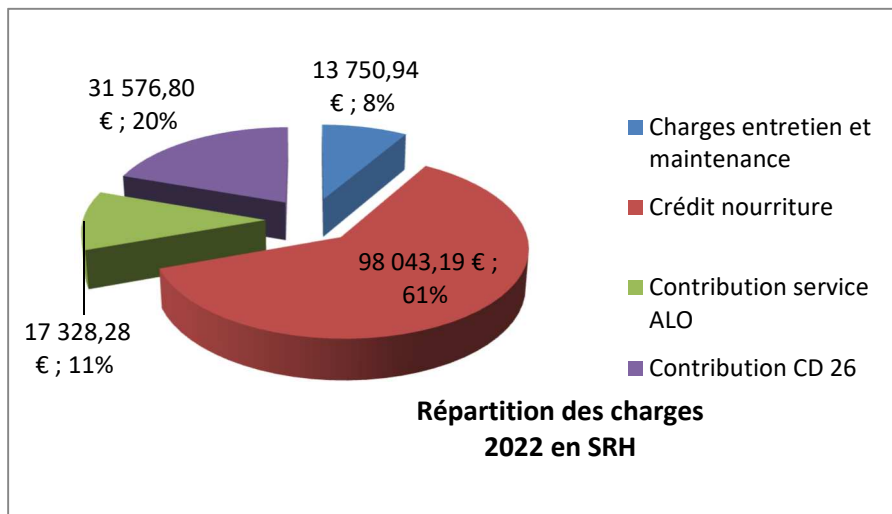
Une table à repasser et une centrale vapeur avec fer

Les matériaux pour la future salle de cours de l'atelier SEGPA : portes, cloisons, fenêtres, vis, etc...

Lecteurs de badges pour contrôle accès portillon et portail

6 vidéoprojecteurs en A12, B01, HAS cours, algeco 1 et salles techno

2.4 Service SRH : Restauration et Hébergement



	Prévisions budget	Réalisées	Ecart
Dépenses	165 144.00 €	163 279.46 €	1 864.54 €
Recettes	165 144.00 €	165 547.03 €	- 403.03 €

93 % des produits du service sont constitués par les recettes des familles.

Le **prix moyen du repas dans l'assiette** est de **2.07 €** sur l'année 2022 (en légère baisse par rapport à 2021 qui était à 2.12 € et 2020 à 2.13 €), conformément à l'objectif de début d'année.

On constate sur l'ensemble de l'année une forte augmentation des tarifs des denrées alimentaires et des produits d'hygiène et d'entretien, des difficultés de quantifier les absences quotidiennes au self, un gaspillage trop important sur le premier semestre, mieux maîtrisé avec la remise en service du self participatif à la rentrée de septembre. De nombreuses dépenses s'ajoutent également pour la maintenance et la réparation d'appareils vieillissants (chambres froides, fours, appareils de plonge).

Avec une vigilance accrue sur les dépenses de la 2^{ème} moitié de l'année, un prélèvement sur fonds de roulement de 6 000 € fait en juin, et un reversement acté en baisse par le Département en séance d'octobre 2022 effectif dès l'année 2022 (le coût denrées laissé dans l'assiette est porté à 2.10 € au lieu de 2.00 €), le **résultat de ce service SRH est positif : + 2 267.57 €**

Equipement par le Département en 2022

7 poteaux de guidage pour la salle de restauration

Une éplucheuse-essoreuse et un robot-coupe

Un plonge lave-batteries (granuldisk)

Un chariot à niveau constant pour verres et un chariot chauffant pour assiettes

2 armoires à couteaux

Ajout d'un PC dans le bureau du chef cuisinier

2.5 Service SBN : Bourses nationales

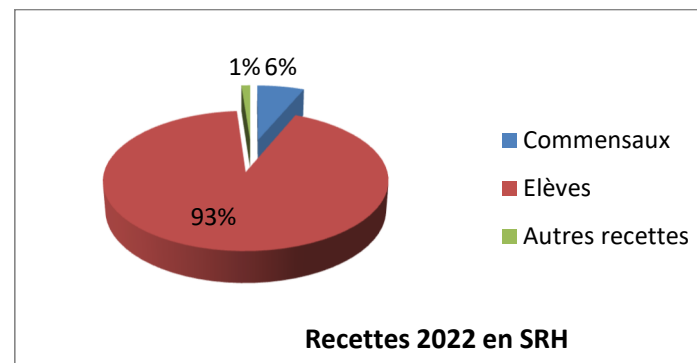
A la rentrée 2022 le collège compte 225 élèves boursiers, soit 30.61 % des élèves. Le montant des bourses versées aux familles pour l'année 2022 s'élève à 50 333.54 €.

Presque un tiers des élèves de l'établissement est boursier, et même si le nombre d'élèves boursiers est similaire à l'année précédente, le montant total versé est légèrement en baisse parce que le nombre d'élèves au taux 1 est un peu plus élevé que l'année précédente.

3 – RESULTAT

L'exécution du budget fait apparaître un résultat de -9 807.66 € en services généraux et +2 267.57 € en service spécial SRH, soit un **résultat négatif de – 7 540.09 € au 31/12/2022**.

Le montant du fonds de roulement étant de 132 400.84 € au 31/12/2021, il passe à **124 293.37 € au 31/12/2022** équivalent à 72 jours de fonds de roulement ou 115 jours de trésorerie.



Le Principal,
Joël MAILLOT

COMPTE FINANCIER 2022 PIECE N° 9 BIS

RAPPORT DE L'AGENT COMPTABLE SUR L'ANALYSE DES DONNEES FINANCIERES ET COMPTABLES

Ce rapport de l'agent comptable est établi conformément à l'instruction codificatrice M9-6 et plus particulièrement le paragraphe 4.3.3.2 du tome 4 qui traite du rapport sur le compte financier.

L'analyse des données financières se base principalement sur les documents comptables et financiers de synthèse suivants :

- La pièce n°2 : la balance définitive des comptes du grand livre
- La pièce n°5 : le tableau récapitulatif de l'exécution du budget
- La pièce n°6 : le compte de résultat
- La pièce n°7 : le bilan
- La pièce n°14 : les éléments d'analyse financière

Pour la deuxième année consécutive, l'exécution budgétaire 2022 a été impactée par la crise sanitaire et les produits et charges constatés ne sont pas totalement représentatifs d'une année budgétaire courante. Les différents indicateurs financiers doivent donc être relativisés. Les activités périscolaires, en particulier les sorties et voyages scolaires ont été fortement réduites.

1. Un résultat déficitaire...

Le résultat de l'exercice s'obtient par la différence entre le total des recettes nettes et le total des dépenses nettes de la section de fonctionnement. Pour l'année 2022, il est **déficitaire de – 7 540,09 €**.

L'analyse de ce résultat peut se faire avec la **pièce n°6** du compte financier – le **compte de résultat** qui renseigne également les données N-1 (2021).

Cette pièce regroupe les **produits et charges selon leur nature** en 3 catégories :

- Les opérations d'exploitation générées par l'activité courante du collège
- Les opérations financières liées aux liés aux activités de financement et de placement (sans objet pour le collège)
- Les opérations exceptionnelles qui se rapportent à des opérations ponctuelles que l'établissement ne reproduit pas de façon récurrente

On obtient pour les deux derniers exercices :

CATEGORIE	2022			2021		
	PRODUITS	CHARGES	RESULTAT	PRODUITS	CHARGES	RESULTAT
RESULTAT D'EXPLOITATION	615 570,62	624 137,71	-8 567,09	388 730,48	386 947,59	1 782,89
RESULTAT FINANCIER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 027,00	0,00	1 027,00	2 200,00	0,00	2 200,00
RESULTAT NET	616 597,62	624 137,71	-7 540,09	390 930,48	386 947,59	3 982,89

On constate que le déficit de l'exercice 2022 est généré intégralement par le résultat d'exploitation.

Ce résultat peut aussi s'analyser à partir de l'Exécution du budget par services (pièce n°5).

Les opérations budgétaires réalisées traduisent une activité déficitaire pour les services généraux (- 9 807,66 €) et excédentaire pour le service de restauration et d'hébergement (+ 2 267,57 €).

SERVICES	RECETTES NETTES	DEPENSES NETTES	RESULTAT
SERVICES GENERAUX	400 717,05	410 524,71	-9 807,66
SERVICE RESTAURATION ET HEBERGEMENT (SRH)	165 547,03	163 279,46	2 267,57
SERVICE BOURSES NATIONALES (SBN)	50 333,54	50 333,54	0,00
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	616 597,62	624 137,71	-7 540,09

2. ...qui génère une insuffisance d'autofinancement (I.A.F)

Après correction du résultat de certaines opérations d'ordre qui n'impactent pas la trésorerie (opérations liées aux amortissements) on obtient une insuffisance d'autofinancement de **- 6 336,75 €**.

L'exécution du budget 2022 n'a pas permis de dégager un surplus de trésorerie pour investir ou augmenter les réserves du collège.

Pour l'établissement, le montant de l'insuffisance d'autofinancement peut se calculer à partir du résultat net de l'exercice selon la formule suivante :

RESULTAT NET	-7 540,09
+ Dotation aux amortissements	1 203,34
- Amortissements dits "neutralisés"	0,00
IAF constatée fin 2022	-6 336,75

Elle représente le résultat des seules opérations qui ont une incidence sur la trésorerie du collège.

3. Le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie.

Ces trois indicateurs permettent de mesurer l'autonomie financière de l'établissement et sa capacité à assurer ses propres risques (provisions) et d'éventuels besoins de financement sur fonds propres.

a) Le fonds de roulement (FDR)

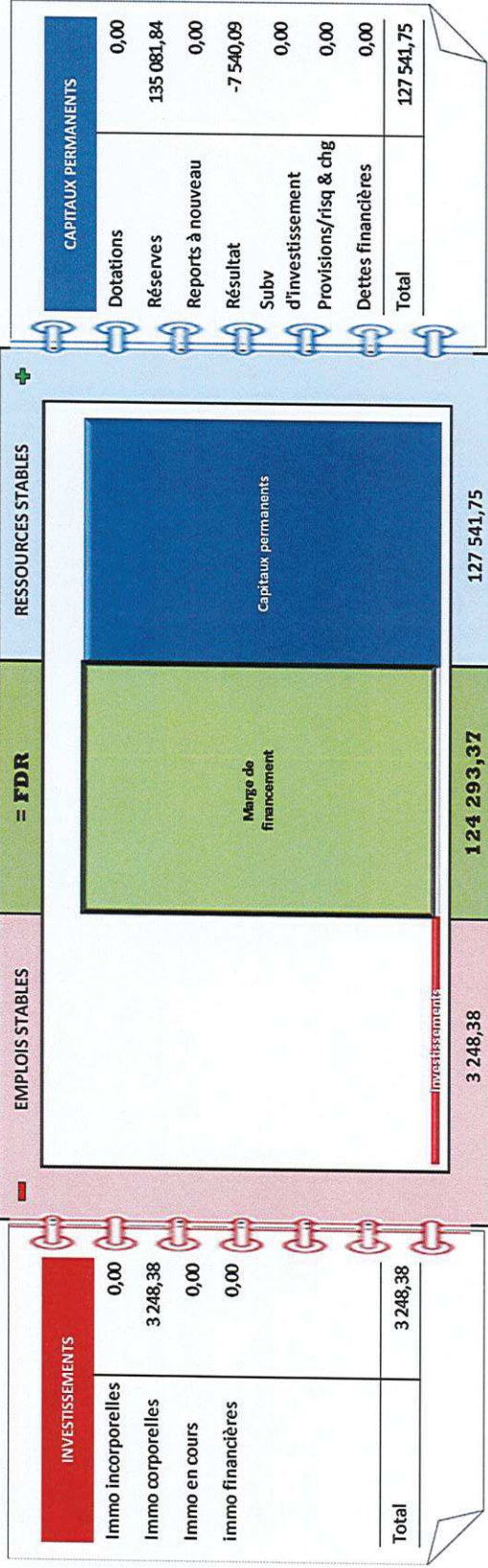
Il représente la ressource fondamentale de l'établissement. Il peut se calculer par le haut du bilan en faisant la différence entre les ressources stables (capitaux permanents y compris la valeur des stocks) et les emplois stables (investissements). Élément essentiel pour la gestion financière de l'établissement, il apporte une information sur la marge de manœuvre dont dispose l'établissement pour financer des futurs investissements sur fonds propres.

Il est calculé selon la formule simplifiée suivante :

$$\text{FDR} = \text{soldes créditeurs (classes 1 + 2 + 39 + 49 + 59)} - \text{soldes débiteurs (classes 1 + 2)}$$

CALCUL DU FONDS DE ROULEMENT	2022	2021
Ressources stables (valeur nette classe 1)	127 541,75	135 081,84
Emplois stables (valeur nette de la classe 2)	3 248,38	2 681,00
FDR constaté au 31/12/2022	124 293,37	132 400,84

Calcul par le haut du bilan



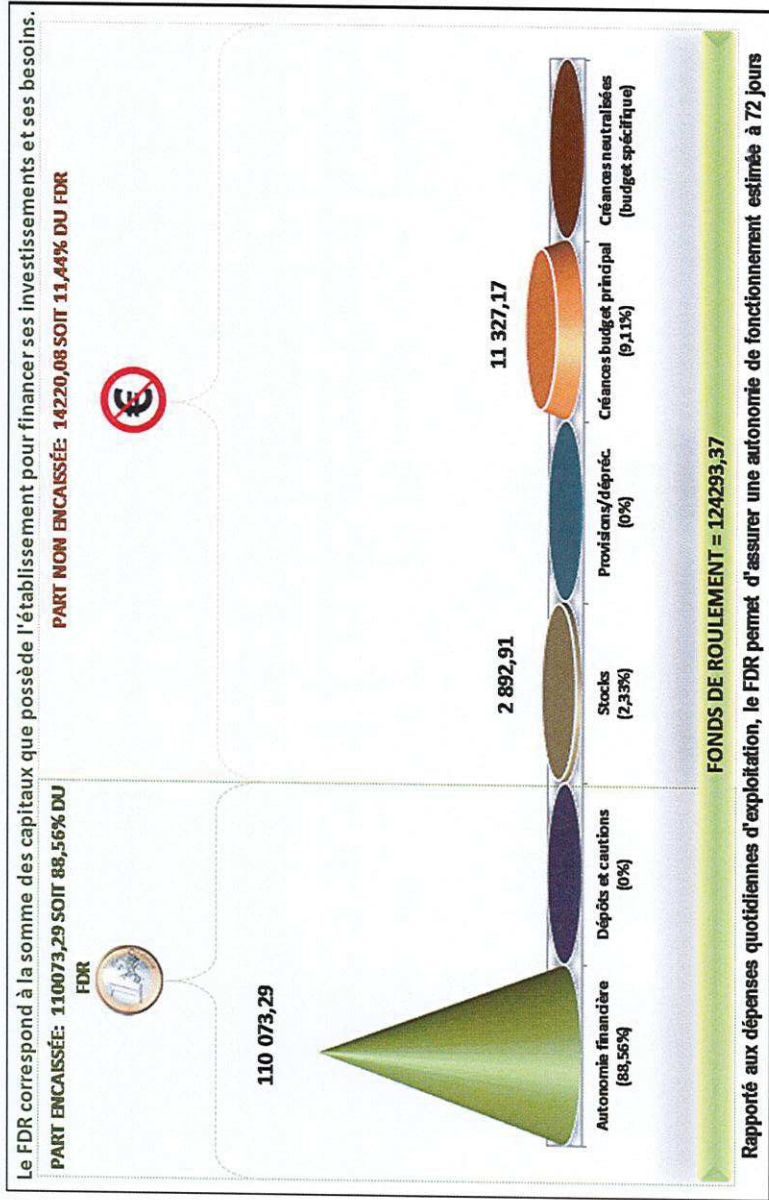
Sur un an il diminue de - 8 107,47 € (-6,1 %) (voir pièce n°5 – Exécution du budget p.2 - Tableau de financement).

Cette variation correspond à l'insuffisance d'autofinancement constatée à la fin de l'exercice (- 6 336,75 €) diminuée des achats immobilisés sur fonds propres en 2022 (1 770,72 €).

Son montant arrêté au 31 décembre 2022 est de **124 293,37 €** ce qui assure au collège une autonomie de fonctionnement de **72 jours** selon la formule suivante :

$$\text{Jours de FdR} = (\text{FdR}/\text{cpt } 60 \text{ à } 65) * 360$$

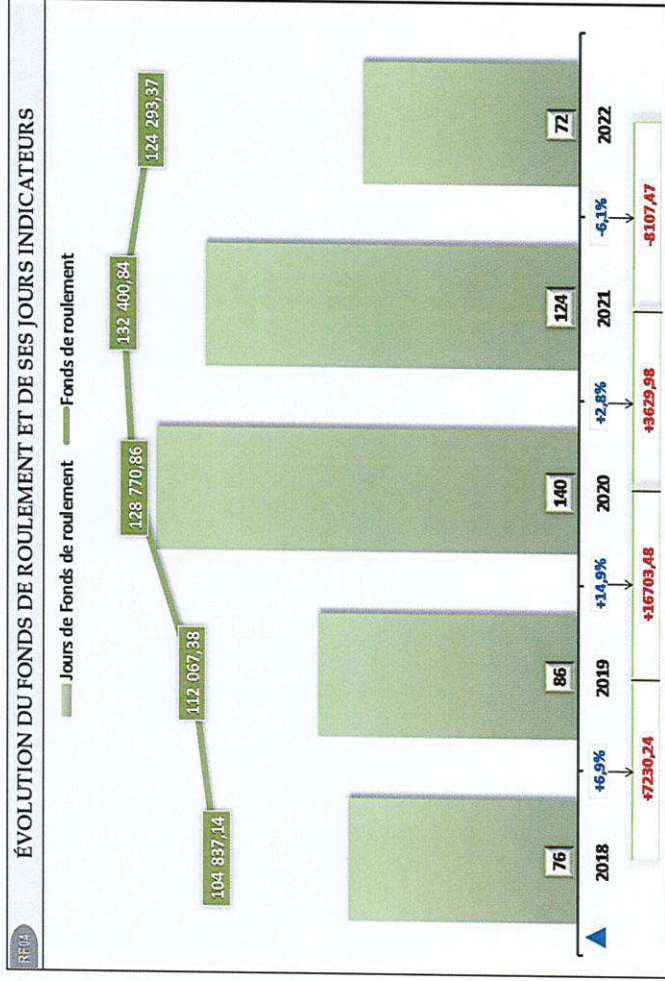
L'analyse structurelle du FDR permet de distinguer la part convertie en disponibilités, directement disponible dénommée « autonomie financière » (88,56 %) et la part qui n'est pas encore acquise ou liquide (11,44 % composé des créances et des stocks).



Il diminue pour la première fois depuis 5 ans et le nombre de jours de roulement est le plus bas enregistré depuis 2018. Il passe de 124 jours fin 2021 à **72 jours** fin 2022.

Cette baisse importante de 52 jours du fonds de roulement sur un an doit être relativisée car elle est calculée sur la base de dépenses nettes qui intègrent seulement depuis 2022, la paie des AED au service VE (soit 171 774,29 €).

Observation sur l'indicateur pour les années 2020 et 2021 : le nombre de jours de roulement calculé en 2020 et 2021 doit également être relativisé car il est extrait sur la base de dépenses nettes nettement inférieures à une année d'exploitation courante. En effet, les dépenses de la section de fonctionnement sont inférieures de près de 140 000 € en 2020 et 97 000 € en 2021 par rapport aux charges nettes constatées sur l'exercice 2019.



b) Le besoin en fonds de roulement (BFdR)

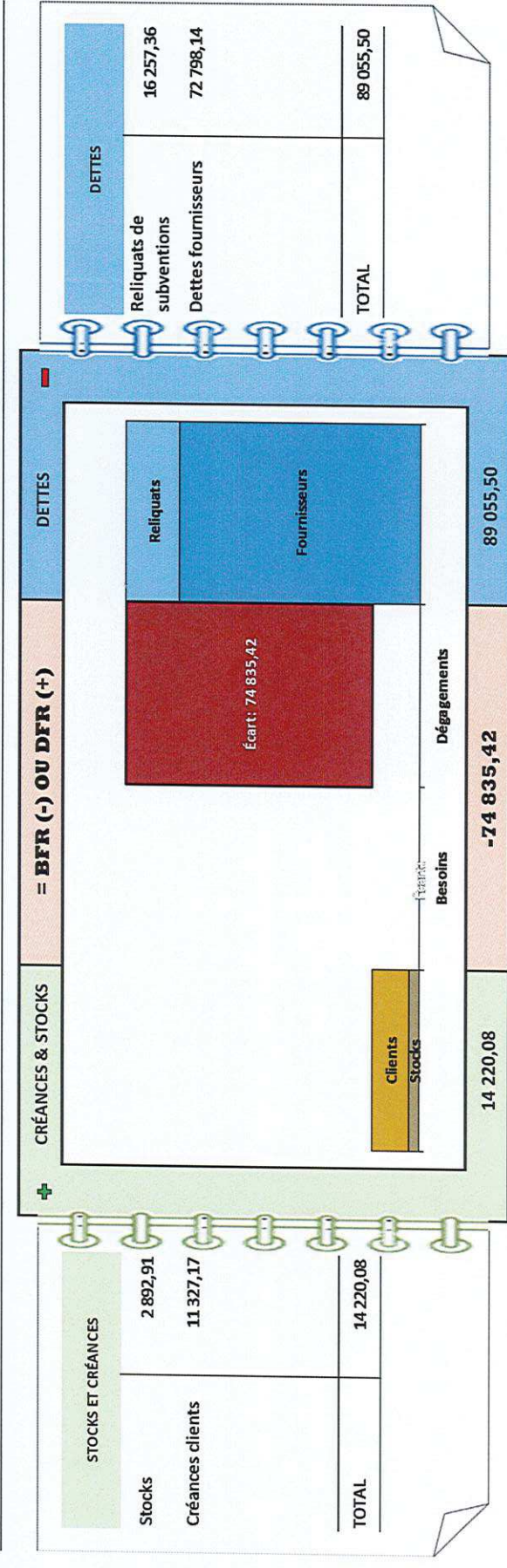
Cet indicateur mesure le besoin de trésorerie lié à l'activité de l'établissement.

Il représente la différence entre, d'une part, les stocks plus les créances et d'autre part les dettes de l'établissement.

BFdR = soldes débiteurs (classe 3 + 4 + 50) – soldes créditeurs classe 4

Son **montant** est encore fortement négatif – **74 835,42 €** ce qui signifie que le collège n'a pas besoin de mobiliser son fonds de roulement pour financer ses dépenses courantes de fonctionnement.

Ce montant négatif s'explique essentiellement par l'importance des dettes fournisseurs (72 798,14 €) et des reliquats de subventions constatés à la fin de l'exercice (16 257,36 €) (voir infra 5- b) 3)). Ce besoin est structurellement négatif pour le collège Monod comme dans la plupart des EPLE.



c) La trésorerie.

Elle correspond à la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement (T= FR – BFdr). Pour le collège, qui n’a pas de valeurs mobilières de placement (VMP), elle peut aussi se calculer de la manière suivante :

$$\text{Trésorerie} = \text{soldes débiteurs classe 5} - \text{soldes créditeurs classe 5}$$

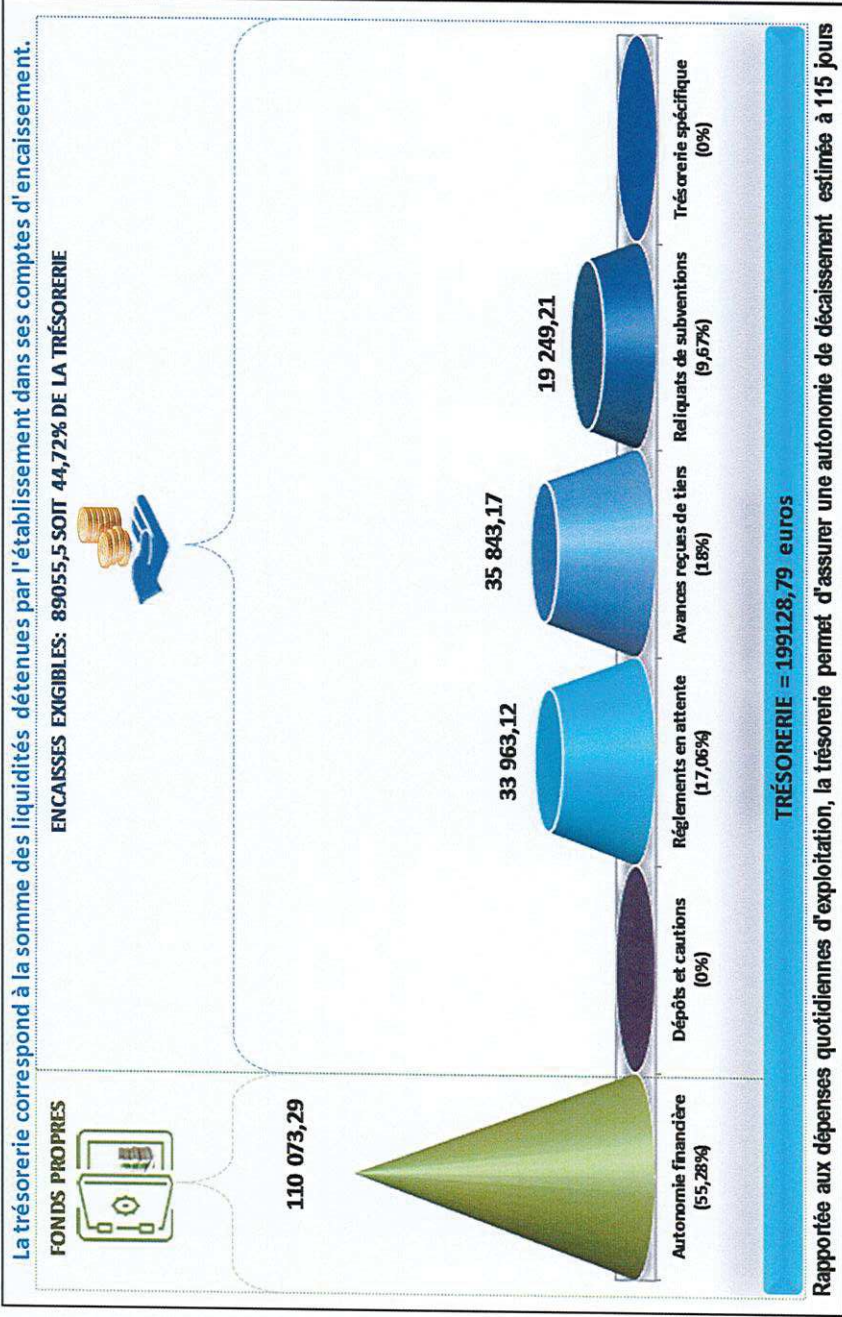
Concrètement, il s'agit des sommes détenues sur le compte bancaire du collège auxquelles s'ajoutent les opérations d'encaissement (chèques envoyés) et de décaissement (paiements envoyés) qui n'ont pas encore été enregistrées sur le relevé de compte trésor du collège.

À la fin de l'exercice, son montant s'établit à **199 128,79 €** et permet de garantir une autonomie de décaissement de **115 jours**.

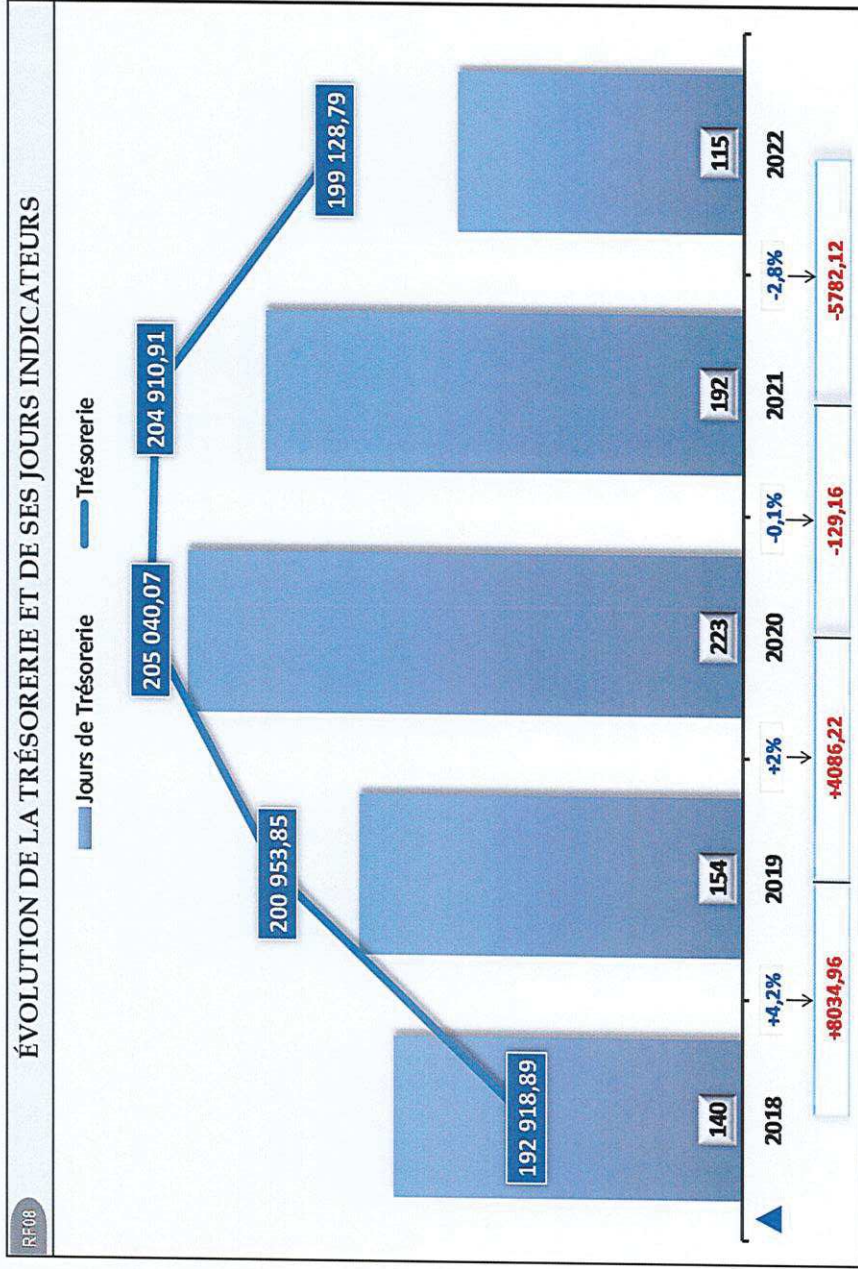
Calcul établi selon la formule suivante :

$$\text{J de trésorerie} = (\text{Trésorerie}/\text{cpt 60 à 65}) * 360$$

Le nombre de jours calculé pour 2022 étant, comme pour les jours de fonds de roulement, déduit des charges nettes constatées, il doit donc aussi être relativisé.



Comme pour le FDR, on peut distinguer la part acquise définitivement (autonomie financière), qui représente 55,28 %, de la part exigible (règlements en attente, avances des familles et commensaux et reliquats de subventions), soit 44,72 % de la trésorerie.



Ce tableau montre une évolution très positive de la trésorerie de 2018 à 2020, puis une diminution sur les deux derniers exercices. Comme pour le fonds de roulement, la baisse constatée de 77 jours entre 2021 et 2022 est également à relativiser car la paie des AED n'impacte pas directement la trésorerie du collège.

4. Le fonds de roulement mobilisable.

Cet indicateur, préconisé par le rapport de l'Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche (IGAEN) n°2016-071 de novembre 2016 sur l'évolution de la carte comptable, permet d'affiner le diagnostic financier de l'établissement et s'inscrit donc pleinement dans la démarche globale de maîtrise des risques financiers et comptables.

Le calcul déduit la valeur des stocks du fonds de roulement, prend en compte le besoin éventuel en fonds de roulement et soustrait des charges décaissables la paie des AED, les contributions entre services et les opérations liées aux amortissements, ce qui explique le résultat de **102 jours d'autonomie de fonctionnement** (au lieu des 124 jours issus du calcul classique).

ANALYSE FINANCIÈRE DU FONDS DE ROULEMENT SOUMISE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 AVRIL 2023

ÉLÉMENTS DE CALCUL A RETRAITER SELON LES PRÉCONISATIONS DU RAPPORT IGAENR 2016-071		MONTANTS A LA CLÔTURE	
A	FONDS DE ROULEMENT COMPTABLE	Arrêté à la clôture de l'exercice précédent	124 293,37
1	FONDS DE ROULEMENT LIÉ A DES DÉPENSES FUTURES, PROBABLES OU CERTAINES	Provisions et dépréciations : 15,29,39,49,59	0,00
2		Dépôts et cautions reçus : 165	0,00
3	FDR AFFECTÉ A DES ACTIVITÉS PARTICULIÈRES	Stocks	2 892,91
4	ÉLÉMENTS DE FRAGILITÉ POTENTIELLE DU FONDS DE ROULEMENT	Créances douteuses : 416	0,00
5		Créances supérieures à 1 an non provisionnées	0,00
6		Reserve de fonctionnement nécessaire à l'activité (SIBR positif)	0,00
7	PART DU FONDS DE ROULEMENT DÉJÀ MOBILISÉE	Prélèvements sur FDR votés au BP ou DBM	0,00
B	FONDS DE ROULEMENT DISPONIBLE (= A-1-2-3-4-5-6-7)		121 400,46
C	DÉP. JOURNÉE DE FONCT (ptes 60 à 65[hors-658]/360)	AVEC PAYE	1 190,85
		HORS PAYE	102 jours
ÉVALUATION DU FDR DISPONIBLE EN NOMBRE DE JOURS DE FONCTIONNEMENT (= B/C)		Observations de l'ordonnateur	J. MAILLOT
PRÉLÈVEMENT PROPOSÉ: EUROS			
Prélèvements cumulés: 0,00			
ÉVALUATION DU FDR DISPONIBLE EN JOURS DE FONCTIONNEMENT			
		Observations de l'agent comptable	P. FAUGERON
		CALCUL DU FONDS DE ROULEMENT MOBILISABLE HORS PAYE DES AED (opération pour ordre ne générant pas de flux de trésorerie).	CETTE ZONE EST RÉSERVÉE AU VISA ÉLECTRONIQUE OU MANUSCRIT DE L'ORDONNATEUR APRÈS L'ÉDITION DU DOCUMENT PDF
		SEUIL CRITIQUE ET MARGE DE PRÉLÈVEMENT	AVIS DU COMPTABLE
		Seuil critique	<input checked="" type="radio"/> FAVORABLE
		Marge disponible	<input type="radio"/> DÉFAVORABLE
		35 725,50	85 674,97

Si on enlève la paye des AED enregistrée pour ordre dans le budget (les AED sont payés par le lycée Vaucanson, établissement mutualisateur pour l'ensemble des EPLE de l'Académie de Grenoble), on obtient **102 jours de fonctionnement** soit **30 jours de plus** que le calcul de base.

5. L'analyse du bilan.

Le bilan constitue la pièce n°7 du compte financier. Ce document de synthèse, photographie de l'établissement au 31 décembre 2022, présente en équilibre :

- à droite, l'origine des financements à disposition de l'établissement (ses ressources)
- à gauche, la manière dont ces ressources sont employées (les emplois)

Sur le plan juridique, il renseigne, à une date donnée, sur :

- à droite, les réserves, le résultat et les dettes, d'où l'appellation « Passif »
- à gauche, le patrimoine, les stocks les créances et les disponibilités, d'où le nom « Actif »

a) Le patrimoine

L'**actif immobilisé** est constitué uniquement de biens durables physiques dits « corporels ».

En 2022, **1 770,72 € de biens immobilisés acquis sur fonds propres** ont été enregistrés au service des opérations en capital (OPC).

- Le montant total de l'actif immobilisé est de : **65 870,93 €**
Dont :
 - Instal. tech., matériels, outillages (84 %) 55 342,57
 - Matériel de transport (12 %) 8 000,00
 - Mobilier (4 %) 2 528,36

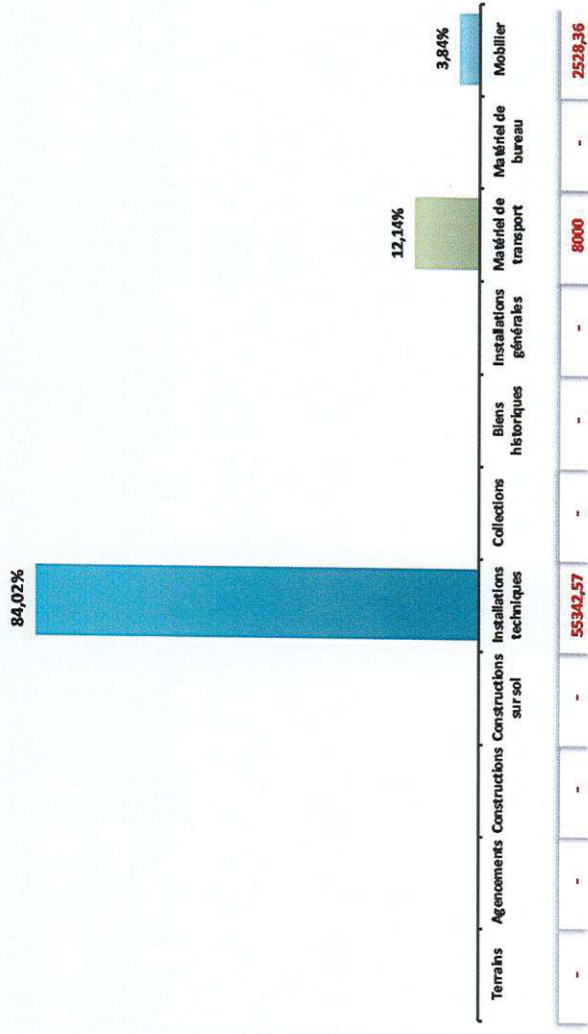
- Mais ces biens sont **amortis à 95 %**, leur **valeur nette** est de **3 248,38 €**

Ce montant correspond à la valeur nette des **biens acquis sur fonds propres**.

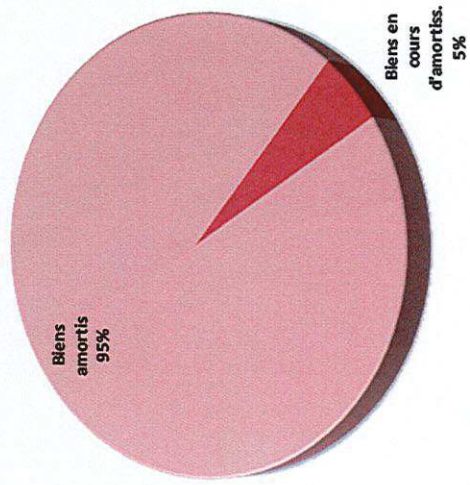
Observation : Les biens acquis sur subventions d'État ou de la collectivité de rattachement sont totalement amortis.

ÉTAT DU PATRIMOINE

Composition du patrimoine physique (Immobilisations corporelles)



Taux de vétusté du patrimoine



b) Les valeurs en circulation (emplois et ressources d'exploitation)

L'analyse de l'actif et du passif circulants permet de déterminer le besoin en fonds de roulement (voir ci-dessus 3 – b)).
 A l'actif circulant, on trouve les stocks, les créances et la trésorerie positive.

1) Le stock de denrées alimentaires.

Sa valeur au 31 décembre 2022 est de **2 892,91 €**
 Il **diminue** en valeur de **2 580,25 €** sur un an soit **- 47,14 %**.
 Il correspond à **4,02 jours de fonctionnement** du service restauration calculés selon la formule :

$$\text{Valeur du stock} / (\text{charges nettes du c/6011} + \text{diminution de stock}) / 140 \text{ j}$$

Ce montant reste suffisant compte tenu des délais d'approvisionnement.

Le **délai moyen de rotation** du stock de denrées est de **23,59 jours** selon la formule de calcul suivante :

$$\text{Charges nettes du c/6011} / \text{stock moyen (ST au 1/01} + \text{ST au 31/12} / 2)$$

Et le délai moyen de stockage des denrées est de 15,26 jours calculé à partir de la formule :

360/23,59 j

2) L'état des créances

Le montant total des créances de l'établissement au 31 décembre 2022 est de **11 327,17 €**

- Autres clients : Univ. Populaire (54,00) et lycée Vaucanson pour AED (54,00) 108,00
- CD 26 : crédits d'équipement 2022 (4670,00 €) et actions clés en main 2021-22 (530,00 €) et 2022-23 (315 €) 5 515,00
- OFAJ : transport échange franco-allemand 895,00
- Athéna Voyages : acompte voyage Italie 2023 = charge constatée d'avance 4 809,17

3) L'état des dettes

Les dettes de l'établissement au 31 décembre 2022 s'établissent à **89 055,50 €**

- Les **dettes fournisseurs** (factures non parvenues traitées en extourne et prélèvs.) 32 724,41
- Avances repas familles 20 849,16
- Avances voyages Angleterre (5 405,00 €) et Italie (4 920,00 €) 2023 10 325,00
- Avances repas commensaux 1 195,95
- Reliquats et avances programme 230 – Vie de l'élève : fonds sociaux (10 279,77 €) et subv. ESC 2022 (2 000,00 €) 12 279,77
- Reliquats Subv. CD 26 : tenues SEGPA (309,32 €), enseignants référents MIDPH (342,79 €) Projets libres 2021-22 (269,45 €), 2022-23 (3 056,03 €) 3 977,59
- Reliquat taxe apprentissage 3 473,06
- Trop perçus sur projets libres 2017-2018 1 407,00
- Trop perçus sur projets libres 2018-2019 1 120,41
- Trop perçus sur projets libres 2019-2020 1 654,50
- Trop perçus voyage Espagne 2019 (4 familles) 32,00
- Virement à réimputer 16,65

6. L'affectation du résultat de l'exercice 2022 et la situation des réserves au 31/12/2022.

a) L'affectation du résultat.

Rappel : le résultat est unique pour la section de fonctionnement (service général et services spéciaux). Le Conseil d'Administration du collège a décidé de fusionner les comptes de réserves du service général (10681) et du service restauration et hébergement (10687) lors du vote du compte financier 2021.

Le déficit 2022 de – 7 540,09 € est donc affecté au compte de réserves unique 10681.

b) La situation des réserves au 31 décembre 2022.

Les réserves globales de l'établissement diminuent de 7 540,09 € soit – 5,58 % par rapport à fin 2021 (voir pièce annexe situation à la fin de l'exercice). Elles s'établissent à **127 541,75 €** suivant la répartition suivante :

COMPTE DE RESERVES UNIQUE (10681)	127 541,75
RESERVES IMMOBILISEES (c/10681)	3 248,38
STOCK DENREES (c/10681)	2 892,91
RESERVES DISPONIBLES TOTALES	121 400,46

Montélimar, le 3 avril 2023.

L'Agent comptable,



P. FAUGERON

P.J ANNEXE : situation à la clôture de l'exercice 2022 après affectation du résultat.

SITUATION A LA FIN DE L'EXERCICE BUDGETAIRE ET COMPTABLE

COLLEGE MONOD - EXERCICE 2022

SERVICE GENERAL	SERVICE SPECIAL SRH
----------------------------	------------------------------------

Situation au 1er janvier	Compte de réserves unique au 01/01/2021	135 081,84 €
	<i>dont réserves disponibles (10681DI)</i>	126 927,68 €
	<i>dont réserves immobilisées non encore amorties (10681IM)</i>	2 681,00 €
	<i>dont stocks (10681ST)</i>	5 473,16 €
	<i>dont Dépôts et cautionn. versés (10681DC)</i>	0,00 €
	Provisions (comptes 15)	0,00 €
	Dépôts et cautionnements reçus (compte 165)	0,00 €
	Montant du Fonds de roulement initial	132 400,84 €

	Résultat	-9 807,66 €	2 267,57 €
Opérations de l'exercice	Proposition affectation Résultat	-7 540,09 €	
	<i>Augmentation des stocks (0augm)</i>		
	<i>Diminution des stocks (0dimin)</i>	2 580,25 €	
	<i>Amortissements réels (0neut moins 0amor) / résultat négatif ou nul</i>	-1 203,34 €	
	<i>Variation des réserves disponibles en fonctionnement</i>	-3 756,50 €	
	Investissements financés par prélèvement sur fonds de roulement	1 770,72 €	
	Variation dépôts/caution. versés c\275	0,00 €	
	Variation totale des réserves disponibles	-5 527,22 €	
	Provisions effectuées (0prov)	0,00 €	
	Reprises de provisions (0rpro)	0,00 €	
	Variation dépôts/caution. reçus c\165	0,00 €	
	Total variation du Fonds de roulement	-8 107,47 €	

Situation au 31 décembre	Compte de réserves unique au 28/03/22 (10681)	127 541,75 €
	<i>dont réserves disponibles (10681DI)</i>	121 400,46 €
	<i>dont réserves immobilisées non encore amorties (10681IM)</i>	3 248,38 €
	<i>dont stocks (10681ST)</i>	2 892,91 €
	<i>dont Dépôts et cautionn. versés (10681DC)</i>	0,00 €
	Provisions (comptes 15)	0,00 €
	Dépôts et cautionnements reçus (compte 165)	0,00 €
	Montant du Fonds de roulement final	124 293,37 €

CALENDRIER MONOD 2023-2024

Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
mar 01	ven 01	dim 01	mer 01	ven 01	lun 01	jeu 01	ven 01	lun 01	mer 01	sam 01	lun 01
mer 02	sam 02	lun 02	jeu 02	sam 02	mar 02	ven 02	sam 02	mar 02	jeu 02	dim 02	mar 02
jeu 03	dim 03	mar 03	ven 03	dim 03	mer 03	sam 03	dim 03	mer 03	ven 03	lun 03	mer 03
ven 04	lun 04	mer 04	sam 04	lun 04	jeu 04	dim 04	lun 04	jeu 04	sam 04	mar 04	jeu 04
sam 05	mar 05	jeu 05	dim 05	mar 05	ven 05	lun 05	mar 05	ven 05	dim 05	mer 05	ven 05
dim 06	mer 06	ven 06	lun 06	mer 06	sam 06	mar 06	mer 06	sam 06	lun 06	jeu 06	sam 06
lun 07	jeu 07	sam 07	mar 07	jeu 07	dim 07	mer 07	jeu 07	dim 07	mar 07	ven 07	dim 07
mar 08	ven 08	dim 08	mer 08	ven 08	lun 08	jeu 08	ven 08	lun 08	mer 08	sam 08	lun 08
mer 09	sam 09	lun 09	jeu 09	sam 09	mar 09	ven 09	sam 09	mar 09	jeu 09	dim 09	mar 09
jeu 10	dim 10	mar 10	ven 10	dim 10	mer 10	sam 10	dim 10	mer 10	ven 10	lun 10	mer 10
ven 11	lun 11	mer 11	sam 11	lun 11	jeu 11	dim 11	lun 11	jeu 11	sam 11	mar 11	jeu 11
sam 12	mar 12	jeu 12	dim 12	mar 12	ven 12	lun 12	mar 12	ven 12	dim 12	mer 12	ven 12
dim 13	mer 13	ven 13	lun 13	mer 13	sam 13	mar 13	mer 13	sam 13	lun 13	jeu 13	sam 13
lun 14	jeu 14	sam 14	mar 14	jeu 14	dim 14	mer 14	jeu 14	dim 14	mar 14	ven 14	dim 14
mar 15	ven 15	dim 15	mer 15	ven 15	lun 15	jeu 15	ven 15	lun 15	mer 15	sam 15	lun 15
mer 16	sam 16	lun 16	jeu 16	sam 16	mar 16	ven 16	sam 16	mar 16	jeu 16	dim 16	mar 16
jeu 17	dim 17	mar 17	ven 17	dim 17	mer 17	sam 17	dim 17	mer 17	ven 17	lun 17	mer 17
ven 18	lun 18	mer 18	sam 18	lun 18	jeu 18	dim 18	lun 18	jeu 18	sam 18	mar 18	jeu 18
sam 19	mar 19	jeu 19	dim 19	mar 19	ven 19	lun 19	mar 19	ven 19	dim 19	mer 19	ven 19
dim 20	mer 20	ven 20	lun 20	mer 20	sam 20	mar 20	mer 20	sam 20	lun 20	jeu 20	sam 20
lun 21	jeu 21	sam 21	mar 21	jeu 21	dim 21	mer 21	jeu 21	dim 21	mar 21	ven 21	dim 21
mar 22	ven 22	dim 22	mer 22	ven 22	lun 22	jeu 22	ven 22	lun 22	mer 22	sam 22	lun 22
mer 23	sam 23	lun 23	jeu 23	sam 23	mar 23	ven 23	sam 23	mar 23	jeu 23	dim 23	mar 23
jeu 24	dim 24	mar 24	ven 24	dim 24	mer 24	sam 24	dim 24	mer 24	ven 24	lun 24	mer 24
ven 25	lun 25	mer 25	sam 25	lun 25	jeu 25	dim 25	lun 25	jeu 25	sam 25	mar 25	jeu 25
sam 26	mar 26	jeu 26	dim 26	mar 26	ven 26	lun 26	mar 26	ven 26	dim 26	mer 26	ven 26
dim 27	mer 27	ven 27	lun 27	mer 27	sam 27	mar 27	mer 27	sam 27	lun 27	jeu 27	sam 27
lun 28	jeu 28	sam 28	mar 28	jeu 28	dim 28	mer 28	jeu 28	dim 28	mar 28	ven 28	dim 28
mar 29	ven 29	dim 29	mer 29	ven 29	lun 29	jeu 29	ven 29	lun 29	mer 29	sam 29	lun 29
mer 30	sam 30	lun 30	jeu 30	sam 30	mar 30		sam 30	mar 30	jeu 30	dim 30	mar 30
jeu 31		mar 31		dim 31	mer 31		dim 31		ven 31		mer 31

ROTATION 1 4ème
 ROTATION 2 4ème
 ROTATION 3 4ème
 ROTATION 4 4ème
 Nouveaux groupes

Stages 4°
 Stages 3°